

13 Octobre 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008**

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **06/10/2008** au **10/10/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
06/10/2008	150,000	7.008	1,051,200.00
07/10/2008	50,000	6.842	342,100.00
08/10/2008	100,000	6.130	613,000.00
09/10/2008	50,000	6.052	302,600.00
10/10/2008	150,000	5.403	810,450.00
TOTAL	500,000		3,119,350.00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com